Présidentielle : temps de parole, parrainages… la réforme a été validée par le Conseil constitutionnel (MàJ)

21/04/2016 à 19h14

21/04/2016

Le Conseil constitutionnel a annoncé ce jeudi avoir validé dans son intégralité la réforme des règles de la présidentielle, notamment sur la question du système des parrainages et du temps de parole des candidats, vivement contestée par les "petits" partis.

"*Le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la Constitution*" la loi organique de modernisation des règles applicables à l'élection présidentielle, émettant juste une "*réserve d'interprétation*" sur la question de l'acheminement par voie postale des parrainages des candidats à la présidentielle, le Conseil s'octroyant la capacité de "*prendre en compte des circonstances de force majeure*" qui retarderaient l'arrivée des parrainages à l'institution de la rue de Montpensier.

Le Figaro

29/03/2016

La loi de «modernisation» visant à modifier les règles de la campagne et réviser la stricte égalité du temps de parole pour tous les candidats provoque la colère des moins médiatiques d'entre eux.

> ***Pour Isabelle Attard, «l'objectif semble clair: limiter le choix des Français à trois bulletins : Parti socialiste, les Républicains (LR) et Front national».***

La proposition de loi organique, déposée par le président du groupe socialiste à l'Assemblée, Bruno Le Roux, puis adoptée – en petit comité – par la chambre basse en deuxième lecture le 24 mars, provoque la colère des représentants des petits partis, de droite comme de gauche. «*Ainsi, mesdames et messieurs les députés du groupe socialiste, vous voulez faire taire les écologistes, le Front de gauche*», s'était insurgé le président de Debout la France, Nicolas Dupont-Aignan, pendant la séance
.

Cœur de la discorde: le texte prévoit une réduction de la période de stricte égalité du temps de parole dans les médias de cinq à deux semaines. En dehors de ces deux semaines, la proposition de loi compte substituer une répartition équitable à un partage égalitaire. Le temps de parole attribué à chacun sera fonction de la «la représentativité des candidats» et de leur contribution «à l'animation du débat électoral». **Soit des temps de paroles entre autres indexés sur les courbes des sondages et les résultats obtenus aux précédents scrutins.** Le président de l'UDI Jean-Christophe Lagarde a vivement dénoncé «*cette modification dangereuse et scandaleuse» qui donne au CSA «un rôle ahurissant de censeur*». […]